



La Lettre #19 - Décembre 2025

ÉDITORIAL

La soirée des présidents

Le 13 novembre 2025, nous avons réuni pour la première fois 39 personnes représentant 30 associations membres de FNE 92, au Centre nautique de l'Île de Monsieur à Sèvres.



Nous avons eu le plaisir d'accueillir 3 anciens présidents, O. Delourme, M. Riottot et T. Hubert et des associations qui nous ont rejoint récemment : Ma ville en vert, Rueil à Vélo, Colombes en Transition, L'Académie des Radis et une association en cours de création « Montrouge Environnement ».

Cette soirée, essentiellement conviviale, qui a bénéficié des talents d'organisatrice de Françoise Behar, visait d'abord à nous connaître et échanger autour d'un buffet végétarien (délicieux) de Jeanne ; Pour beaucoup, ce fut l'occasion d'une première rencontre en face-à-face !

Irène Nenner a souhaité la bienvenue avec un bref rappel historique de la fédération, créée il y a 34 ans, et a rappelé les objectifs au début de son mandat en 2018/19. Elle a présenté la nouvelle équipe qui l'accompagne au plus près, puis a rappelé les projets en cours : le programme de plantation d'arbres et la modélisation des réseaux écologiques du département, travail fondé sur des cartes de végétation à très haute résolution. Ce dernier projet est l'objet d'une action au niveau régional, nommée CARTOVEGETATION, aujourd'hui coordonnée par FNE IDF.

Nos objectifs résultent de la vision actuelle de FNE 92, résumée comme suit :

- Enrayer l'effondrement de la biodiversité en ville tout en améliorant le bien-être des habitants : **Plus de nature en ville**
- Mieux aménager le territoire pour les êtres vivants : humains (construire des **îlots de fraîcheurs**) et non humains (**réservoirs et**

continuités écologiques)

- Renforcer le dialogue territorial entre les citoyens, associations et collectivités (**documents d'urbanisme et actions de renaturation**)

Irène a exprimé son souhait de recueillir vos réactions et surtout exprimer les besoins.

Didier Valon, Secrétaire général prends ensuite la parole : « *Pour réaliser tous les chantiers que vient de décrire Irène, nous cherchons à renforcer l'équipe opérationnelle sur deux fronts : une assistance au secrétariat général et une ou un bénévole chargé de communication.*

Concernant le secrétariat général, la charge de travail dépasse aujourd'hui largement les deux jours prévus dans mon contrat initial. Coordination du réseau, élaboration des dossiers de recherche de financement, montage des dossiers opérationnels (plantation d'arbres, friche de Gennevilliers, participation aux salons, séminaires ou conférences, offre de stage et encadrement des stagiaires, rencontre des élus, les préparations et les comptes-rendus de réunions, etc.) auxquels s'ajoutent la rédaction très chronophage des avis (4 depuis cet été et actuellement Greendock 4950 pages). Bonne nouvelle, nous rencontrons une candidate bénévole et motivée mardi prochain.

Concernant la communication, trois axes : La communication interne (création d'une plaquette institutionnelle par une stagiaire et mise à jour du site en cours), la communication réseau et là nous allons vous solliciter (remontée d'informations sur votre quotidien) et enfin la communication prospective car nous projetons d'engager une campagne de rencontres avec les quelques 200 associations environnementales du département non encore adhérentes à FNE 92. Et nous allons recevoir bientôt deux candidats.

Le programme est ambitieux mais nous sommes motivés et nous allons y mettre les moyens. Et pour commencer, faisons ensemble plus ample connaissance autour d'une table conviviale ».

S'en sont suivies avant et pendant le repas, des interventions, discussions nourries qui ont permis de nombreux échanges et l'expression d'une diversité de positions, ce qui finalement démontre l'intérêt de ce genre de réunions.

Nous envisageons de renouveler ce type de rencontre, avec quelques améliorations !

Irène Nenner, Didier Valon et Françoise Béhar

T10 - UNE DECCENNIE DE CONTENTIEUX, POUR QUEL RESULTAT ?

Retour sur notre procédure contentieuse contre la D.U.P

du projet de tramway T10 phase 1, Antony-Clamart



Le 11 octobre 2016 le projet de construction de la ligne de tramway T10, d'Antony à Clamart a été déclaré d'utilité publique par le préfet des Hauts-de-Seine (arrêté DRE/BELP n° 2016-174).

Mobilisées dès janvier 2016, les associations du département ainsi que FNE IDF ont déposé un recours gracieux en mai 2016, dénonçant les atteintes injustifiées à la forêt de Verrières, au Parc de Sceaux, ainsi que la faiblesse des études d'impact, la pénibilité des correspondances, et le découpage du projet en deux phases.

Une association, l'ACPE, et une fédération, Sud Environnement, ont assumé la charge de requérantes au tribunal administratif, pour demander l'annulation de la déclaration d'utilité publique de ce projet inabouti. Elles étaient soutenues par les signataires d'une convention de solidarité comprenant cinq associations et des particuliers. Le recours contentieux a été déposé le 12 décembre 2016.

Or l'audience s'est fait attendre, elle s'est tenue 4 ans et demi plus tard, 11 juin 2021 (délibération du 20 juillet 2021). Nous avions gagné en première instance ! Le tribunal nous donnait raison sur tous les points, y compris sur l'absence d'utilité publique du projet et rappelait que la DUP devait respecter le Schéma directeur d'IDF et le Code de l'Environnement. Mais le tramway, quasiment achevé, était sur le point d'être inauguré, une situation absurde juridiquement, une impasse.

Souhaitant obtenir des garanties de protection de la biodiversité, des compensations écologiques en proximité du tram (et non pas en Seine-et-Marne), et d'éviter un appel qui nous paraissait risqué et promis à durer encore des années, nous avons donc tenté une médiation. Celle-ci n'a pas abouti mais nous a permis d'affronter et de mesurer la morgue et la mauvaise foi des institutions.

Les parties adverses (l'Etat, le Département, IDF Mobilités) s'étant constituées en appel, notre affaire a été rejugée, et, par un total revirement, nous avons perdu, avec pour seule consolation que la DUP attaquée devait être corrigée. Notre déception était immense. Le recours en cassation n'étant pas recommandé par notre avocat, ni envisageable à cause du coût que nous aurions dû supporter, nous avons décidé de clôturer ce contentieux.

Quelles conclusions tirer de notre action qui s'est étalée depuis nos premières réunions en janvier 2016 au dernier versement de remboursement de frais irrépétibles en novembre 2025 ?

Bon an mal, an nous avons collectivement tenu bon et avancé jusqu'où c'était possible. Nous avons eu notre lot de mémoires en tous genres, référencés, requête en exécution, interventions en audience, etc... qui furent discutés et décidés en réunion de notre COPIL T10.

Les deux requérantes (ACPE et Sud Environnement) ont été soutenues de manière constante par les membres de cette convention de solidarité signée dès le début du contentieux. Les personnes ou des associations, signataires de cette convention, ou non signataires, ont fidèlement contribué à notre effort financier pendant une décennie.

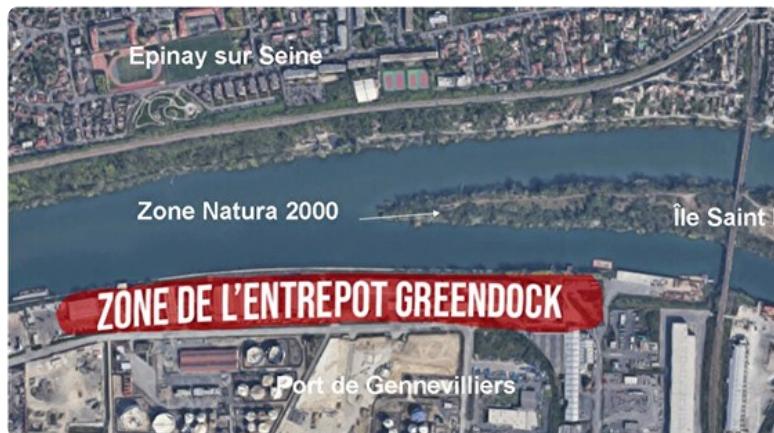
De l'avis général des membres de ce COPIL T10, ce dont nous pouvons être collectivement fiers, c'est de son exemplaire fonctionnement démocratique et solidaire, qui nous a permis de porter la voix de la société civile.

Peut-être avons-nous pu créer un précédent, une trace, dans la législation ? C'est ce que nous avons espéré quand le cas du contentieux T10 a été donné en exemple dans une intervention à un colloque au Conseil d'Etat (N. Chifflet, professeur de droit public à l'Université de Strasbourg https://youtu.be/U-kcXp5_kI), posant la question : que vaut une décision de justice si elle n'est pas exécutée ?

Elisabeth Couvé – ACPE

Collectif COPIL T10

STOP GREENDOCK



La société GOODMAN France souhaite construire, sur le port de Gennevilliers, une plateforme de logistique dénommée « Green Dock ». Une demande d'enregistrement au titre de la législation sur les ICPE et de la loi sur l'eau et une demande de délivrance d'un permis de construire ont été soumises à enquête publique environnementale. Celle-ci s'est déroulée du 15 octobre au 28 novembre 2025. France Nature Environnement Hauts-de-Seine (FNE 92) a déposé, sur le registre numérique, **deux avis défavorables** au projet dénonçant, d'une part, l'impact de cette construction sur l'environnement et la biodiversité sachant que le site choisi est à proximité de la zone Natura 2000 de l'Île Saint-Denis et d'autre part, le danger que représente une telle implantation sur un site sensible déjà fortement sujet aux risques de type SEVESO.

Menaces sur la biodiversité aquatique

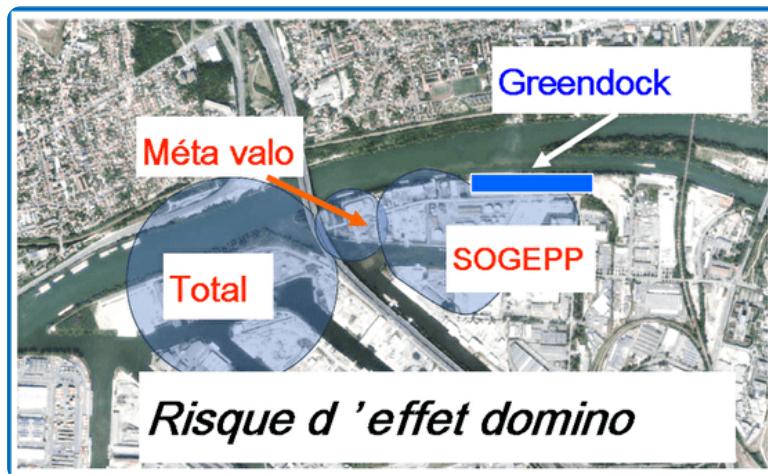
Véritable monolithe de verre et de béton de 600 mètres de long et de 30 mètres de haut, cet entrepôt est destiné à la distribution de marchandises sur toute l'Île-de-France. C'est sur l'atout du fleuve que l'entreprise Goodman construit tout son argumentaire. Or la construction d'un double ponton sur la Seine aura pour conséquence la destruction de 2000 m² d'habitats piscicoles notamment des frayères à chabots et à vandoises (espèces protégées) alors qu'il existe des darses, sur le port, prévues aux opérations de chargement/déchargement.

Menaces sur la biodiversité Terrestre

L'impact de ce projet sur la biodiversité terrestre doit être apprécié sur un large périmètre, au-delà du périmètre du site de « Greendock » puisque la faune terrestre en se déplaçant sur de grandes distances, ignore les limites administratives. Sur la base de nos travaux fins sur la trame verte de Gennevilliers et ses environs, nous démontrons que l'impact du projet va appauvrir la biodiversité terrestre du port (déjà très peu végétalisé) et surtout les zones riches de l'Île Saint Denis et des rives nord de la Seine d'Argenteuil et Epinay-sur Seine. La pollution lumineuse nocturne et le bruit du trafic routier 24h/24h, vont perturber toutes les espèces terrestres sur un large territoire.



De plus, en supprimant les berges de Seine qui font face à la zone Natura 2000 de l'Île Saint-Denis, le projet participe à la discontinuité de la trame verte de Gennevilliers, à la perte d'habitat et à l'effondrement de la biodiversité locale, en particulier des espèces protégées comme le martin-pêcheur ou la sterne.



Dans l'étude des dangers du projet, trois facteurs majeurs ne sont pas pris en compte tels l'impact lié au trafic de plus de 2 500 rotations/jour de véhicules qui transitent par l'entrepôt, l'implantation d'un nouveau réservoir, de 1000 m3 de pétrole brut, sur le site de l'entreprise SOGEPP en face du projet et l'implantation de l'unité de Biométhanisation de l'entreprise METHA VALO 92 actuellement en construction.

Une réelle étude sur l'effet domino du périmètre incriminé démontrerait que l'implantation d'un entrepôt de près de 90 000 m3 de produits manufacturés potentiellement inflammables (bois, carton, plastique, liquide) sur le port de Gennevilliers est une aberration, un danger de pollution de la Seine et un grave risque environnemental concernant la zone Natura 2000 de l'île Saint-Denis.

Didier Valon et Irène Nenner

Retour sur la conférence Bois-énergie :

Enjeux climatiques & de santé



Le 8 novembre 2025, **Les Amis du Bois de Verrières**, en partenariat avec **Sauvegarde Forêts Île-de-France** et la **Maif**, ont réuni près de soixante participants lors d'une conférence-débat pour éclairer sur une question brûlante : faut-il couper les arbres pour les brûler?

En ouverture, **Sophie Durin**, présidente des *Amis du Bois de Verrières*, a rappelé l'importance de la mobilisation citoyenne : « Les forêts sont au cœur de la lutte contre le changement climatique et essentielles à notre qualité de vie ». Si le bois-énergie est souvent présenté comme une alternative locale aux énergies fossiles, son développement soulève de sérieuses interrogations. La combustion du bois émet des particules fines nocives et accentue la pression sur des massifs déjà fragilisés par le réchauffement climatique. Selon l'IGN, la mortalité des arbres a augmenté de 125 % en dix ans.

Bois-énergie : une fausse solution

Jacques Laskar, membre de l'Académie des Sciences, co-rédacteur de *La forêt face au changement climatique*, a rappelé que brûler du bois libère environ 367 gCO₂/kWh, soit presque deux fois plus que le gaz naturel. Pourtant, les chiffres officiels de l'ADEME (12 à 26 gCO₂/kWh) entretiennent l'illusion d'une neutralité carbone, en omettant le CO₂ libéré par la combustion. En Île-de-France, 54% du bois commercialisé servent au chauffage (contre 22% au niveau national), inversant la hiérarchie des usages et aggravant un problème sanitaire déjà critique.

Il a également souligné les limites de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC2), qui repose largement sur la capacité des forêts à séquestrer le carbone, alors que le puits forestier s'est effondré, divisé par deux en 10 ans. Il a plaidé pour une réorientation des aides au bois-énergie vers la transformation en matériaux de construction, le fait de favoriser une sylviculture évitant les coupes rases, et la nécessité renforcer la rénovation énergétique des bâtiments, levier le plus efficace pour le climat.

Impacts sanitaires

Michel Riottot, président d'honneur de FNE Île-de-France et membre du bureau d'AIRPARIF, a détaillé les effets de la combustion du bois sur la qualité de l'air. Les particules (fines et ultra fines) et polluants issus de la combustion du bois, sont responsables de maladies chroniques, inflammatoires, cardiovasculaires et de cancers. En Île-de-France, 7 920 décès annuels sont liés à la pollution de l'air, dont 6 200 imputables au chauffage au bois. Respecter les seuils de l'OMS, aujourd'hui dépassés **jusqu'à cinq fois plus pour les PM2.5**, permettrait de réduire d'environ 11% ces décès prématurés.

Pour une politique cohérente

Dans sa conclusion, Irène Nenner, présidente de FNE 92, a rappelé que les choix énergétiques et environnementaux ne relèvent pas seulement de décisions techniques ou individuelles : ils dépendent directement de choix politiques, qui doivent désormais intégrer besoins énergétiques, protection des écosystèmes et santé des populations.

Cette conférence a mis en lumière une évidence : la transition énergétique ne peut se faire au détriment de la santé publique ni des forêts, véritables alliées dans la lutte contre le changement climatique. Le bois-énergie, loin d'être vertueux, appelle à une révision urgente de nos politiques énergétiques et forestières.

Pour plus de détails voir [ICI](#)

Sophie Durin, Les Amis du Bois de Verrières

Sauvons le parc de Schuman de Montrouge !



Il y a un an (voir notre [lettre #15](#)), nous annoncions que notre fédération (Environnement 92) s'associait au collectif CAPAJ de Montrouge, pour sauver Le Parc Schuman en danger de destruction, un magnifique arboretum et dernier îlot de fraîcheur de la ville.

Le projet mené par la mairie consiste à ré-agencer le parc et à le niveler (Permis d'aménager du 22 septembre 2023) afin de l'accorder à la construction d'un restaurant gastronomique sur la parcelle adjacente (Permis de construire du 9 Août 2024). **Cela impliquerait :**

- Le terrassement complet du parc
- La destruction de l'ensemble du couvert végétal
- Le décapage de la terre forestière
- L'artificialisation pour créer de larges allées

En 2024, le collectif CAPAJ s'est fait l'écho des Montrougiens pour demander un moratoire sur ce projet massivement rejeté par les habitants. Leur pétition a récolté près de 4 000 signatures, un record à Montrouge ! Les Associations environnementales (Environnement 92, la Ligue de Protection des Oiseaux IDF, France Nature Environnement IDF, Protection Arbres et Faune), les élus locaux, des scientifiques, des collectifs de riverains se sont élevés pour contester ce projet inutile et écocide maquillé en vert.

À la surprise générale, la ville a avancé les travaux qui ont commencé fin août 2024. Pour défendre ce magnifique arboretum, Environnement 92 et le CAPAJ ont fait appel au cabinet d'avocat de Maître Pierre HEDDI pour les assister juridiquement, contre le Permis d'aménager et le Permis de Construire du restaurant. L'appel aux dons auprès du public, lancé il y a un an, a porté ses fruits et nous avons pu assumer la première partie des frais d'avocat.

Ces actions, qui ne portaient pas sur le fond du dossier, ont été rejetées. Depuis la ville a déposé un document en défense sur le fond, devant le tribunal et notre avocat a rédigé 2 mémoires en réponse. C'est pour cette deuxième partie de cette action juridique, que nous sollicitons la générosité de nos adhérents et de tous ceux qui veulent sauver le Parc Schuman.

Si le parc initial a déjà été fortement impacté, nous espérons que le jugement sur le fond du projet qui devrait intervenir en tout début d'année 2026 permettra d'invalider le projet pour stopper les impacts sur la biodiversité et les nuisances à venir d'un restaurant d'une capacité de 300 usagers.

La reconnaissance de l'illégalité des permis permettrait d'envisager un remodelage du projet où notamment les parcelles des immeubles de l'avenue de la République, acquises pour l'agrandissement, pourront cette fois être consacrée exclusivement à la pleine terre tout en rétablissant une protection de l'écosystème du parc annulant les nombreuses artificialisations telles que prévues par les permis actuels.

Nous remercions chaleureusement tous les donateurs qui ont pu soutenir cette cause jusque-là et nous espérons que leur générosité permettra d'assumer la poursuite de notre combat, [Collecte des fonds ICI](#).

France Nature Environnement Hauts-de-Seine et le CAPAJ de Montrouge

L'Académie des Radis : faire pousser des Fermes-Ecoles de quartier



Et si les enfants ultra urbains profitaient d'une expérience avec la Nature qui les marquera toute leur vie ? Suffisamment... pour vouloir tout naturellement la protéger. L'Académie des Radis s'est lancée en 2024 avec une approche à l'environnement par la proximité, l'émotion et l'expérience en commençant par le quotidien et le territoire des enfants : **leur quartier**.

Par construction, les citadins sont privés d'un rapport quotidien et intime à la Nature. **80% des Français.es naissent dans un environnement artificialisé**, et ce depuis 7 générations si l'on remonte aux premiers exodes ruraux du milieu du XIXème siècle. Notre rapport au Vivant n'est donc plus inné et l'usage intensif des écrans accélère ce phénomène de rupture d'intérêt. Quand ces enfants sont informé.es, très jeunes, des dérèglements climatiques et des dangers pour notre vie sur Terre, cela entraîne un désintérêt ou à l'extrême inverse, une grande anxiété, deux sentiments contre-productifs et dommageables pour leur santé mentale et la **transition écologique**.

L'association propose l'aménagement, la gestion et la prise en charge de classes ou groupes d'enfants dans les établissements ou à moins de 15 minutes à pied. Toutes les semaines, en traversant les **4 saisons**, dans des **interstices urbains** de type friches sécurisées, parcelles de bailleurs, équipement public, les enfants ont rendez-vous avec la Nature et alimentent des "**Ferme de poche**" profitables à la vie de tous les habitants (prévention chaleur, inondation, favorisation de la biodiversité).

In situ, les professeurs et les animateurs profitent d'une plateforme idéale pour y pratiquer la "**pédagogie active**", puisqu'il est prouvé depuis plus d'un siècle que les capacités cognitives et d'apprentissage sont stimulées par l'utilisation du corps et de tous nos sens. En pratiquant à l'extérieur, l'Académie des Radis participe à la **modernisation de l'Ecole** et l'inclusion de toutes les intelligences.

Mathilde Donovan (Académie des Radis)

Adhérez à Environnement 92

- Personne Morale < 10 personnes : 15€
- Personne Morale > 10 personnes : 45€ + 0,35€ par adhérent.
- Particulier : 15€
- Étudiant & personnes sans emploi : 5€

ADHÉREZ À FNE 92, (EX-ENVIRONNEMENT 92)

Déclinaisons de FNE 92

France Nature Environnement, Hauts de Seine

est présent sur **Facebook**, **Linkedin**

(dans sa version Environnement 92, les sites étant actuellement en refonte).

Nous vous proposons des publications journalières sur les grandes thématiques de l'environnement et leurs actualités, les innovations, les réglementations nouvelles et

Abonnez-vous à cette Newsletter, invitez vos amis et vos familles.

Élargissons ensemble notre communauté

pour construire un monde meilleur !

FNE 92 - contact.fne92@gmail.com

Siège social : 45, rue de Jouy, 92370 Chaville

Directrice de publication : Irène Nenner

Comité de lecture : Didier Valon, Agnès Bauche, Michel Riottot, Clotilde Norguet, Laure Maria-Dussau

Vous recevez cet email en raison de votre inscription à la liste de diffusion de FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTS-DE-SEINE.

[**Je ne souhaite plus recevoir ces emails**](#)

Copyright © 2025 FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTS-DE-SEINE
45 rue de Jouy, 92370 CHAVILLE, France